



HAL
open science

Accumuler, redistribuer et échanger durant le haut Moyen Âge

Laurent Feller

► **To cite this version:**

Laurent Feller. Accumuler, redistribuer et échanger durant le haut Moyen Âge. Città e campagna nell'alto medioevo, Apr 2008, Spolète, Italie. p. 81-113. halshs-00587316

HAL Id: halshs-00587316

<https://shs.hal.science/halshs-00587316>

Submitted on 20 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACCUMULER, REDISTRIBUER ET ECHANGER DURANT LE HAUT MOYEN ÂGE¹.

Laurent FELLER
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
UMR 8589-LAMOP

La question que l'on se propose d'aborder ici est celle du rôle des relations entre villes et campagnes dans le lent processus d'enrichissement qui marque au moins le moment carolingien du haut Moyen Âge. Les catégories que le titre annonce, l'accumulation, la redistribution et l'échange, semblent de leur côté caractériser du mieux qu'il est possible une partie de l'activité des élites, celle se rapportant à ce nous appelons l'économie.

Depuis les révisions intervenues dans les années 1980, la question de la date du début de la croissance en Occident ne se pose plus guère². En revanche, celle de ses modalités est encore largement ouverte. Et, parmi les questions qui se posent, et qu'il faudrait aborder frontalement, celle des relations entre villes et campagnes dans le processus d'enrichissement figure au premier plan. Dans la suite de Georges Despy qui, dès 1968, posait la question de l'enrichissement, même paysan, durant le IX^e siècle, et celle du rôle des marchés ruraux dans le processus de croissance des villes, les historiens intéressés par les aspects économiques de l'histoire ont scruté le rôle des abbés, des évêques et des grands laïcs, c'est-à-dire de tous ceux qui, étant placés en situation de leadership, étaient susceptibles d'influer sur l'organisation de la production, sur celle de l'espace ainsi que sur celle des échanges³. Aadrian Verhulst dans une série d'articles et dans un ouvrage a synthétisé les problématiques et proposé une chronologie du développement urbain en relations avec les questions agraires⁴.

Dès les années 1970, l'accent a été mis sur la capacité des structures foncières, c'est-à-dire principalement du grand domaine bipartite, à produire des surplus et à devenir le moteur d'une croissance où les échanges avaient leur place. Le grand article de 1984 de Jean-Pierre Devroey sur l'organisation du monastère de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que les

¹ Je tiens à exprimer ma gratitude envers Patrick Geary pour m'avoir autorisé à me servir des cartes qu'il avait élaborées pour son ouvrage sur le patrice Abbon (P. GEARY, *Aristocracy in Provence : The Rhône Basin at the Dawn of the Carolingian Age*, Stuttgart, 1985) ainsi que pour les commentaires et suggestion qu'il a eu l'amabilité de formuler. Régine Le Jan a eu la gentillesse de me suggérer une référence bibliographique importante : Qu'elle trouve ici l'expression de mes remerciements.

² L'apport le plus considérable a été, de ce côté, la 10^e semaine de Flaran consacrée à ce thème en 1988. Voir en particulier P. TOUBERT, *La part du grand domaine dans le décollage économique de l'Occident (VIIIe-Xe siècles)*, dans *La croissance agricole du haut Moyen-Age*, (Flaran, 10), 1988, p. 53-86 [repris dans P. Toubert, *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Paris, 2004, p.73-116].

³ G. DESPY, *Villes et campagnes aux IX^e et X^e siècles : l'exemple du pays mosan*, dans *Revue du Nord*, 50, 1968, p. 145-168 ;

⁴ A. VERHULST, *Le développement urbain dans le Nord-Ouest de l'Europe du IX^e au X^e siècle : rupture et continuité*, dans *Società, istituzioni, spiritualità. Studi in onore di Cinzio Violante*, Spolète, 1994, p. 1037-1055 ; A. VERHULST, *The rise of cities in north-west Europe*, Cambridge, New York, Paris, 1999, *Economie rurale et économie urbaine au Moyen Âge*, A. VERHULST et Y. MORIMOTO éd., Gand/Kyushu, 1994.

contributions qu'il a par la suite données en particulier à Spolète, en constituent sans doute l'une des plus belles illustrations⁵. Alors que G. Despy plaçait au premier rang l'articulation entre artisanat et commerce, insistant sur les productions de textile, le lin, le chanvre et la laine essentiellement, qu'il voyait nourrir les échanges dans la vallée de la Meuse, J.-P. Devroey, pour sa part, insiste sur la capacité des moines à s'emparer de l'espace pour, à travers leurs services de transports lourds et de messagerie, organiser, hiérarchiser et polariser l'espace autour de lieux centraux qui sont autant de « machines à maximiser les relations sociales » pour reprendre une expression qu'il emprunte à Lopez⁶. Adriaan Verhulst, quant à lui, analyse les interactions entre économie marchande et production agraire et pose nettement le problème de l'insertion de l'activité industrielle dans le tableau de la vie urbaine. Il la voit très précoce pour les villes flamandes, puisqu'il la place aux XI^e-XII^e siècles.

La multiplication des études et l'approfondissement des problématiques ont d'autre part conduit à l'abandon des thèses minimalistes autrefois prédominantes et à donner de la capacité de l'économie du haut Moyen Âge à produire des surplus une vision plus nuancée et optimiste.

À cela s'ajoute le fait que, depuis les années 1990, les outils conceptuels et les méthodes de l'anthropologie économique ont fait une percée dans l'étude du haut Moyen Âge, ce qui contraint la réflexion à de nouvelles inflexions. S'il est parfaitement évident que « le souci empirique de rentabilisation de leur capital » a animé les gestionnaires de patrimoine, il devient difficile de s'en tenir à cela⁷. L'assertion, qui est avérée, n'épuise en effet pas la matière et ne fournit pas le seul angle d'attaque ou la seule clef de lecture à notre disposition, le souci de rentabilité n'étant pas exclusif d'autres comportements parfois contradictoires⁸. Toutefois, pour compléter ce premier résultat, il est nécessaire de recourir à d'autres approches, ne serait-ce que pour s'opposer à une part non négligeable des historiens de la période qui ne perçoivent l'échange que dans sa dimension non marchande et récusent l'idée que la recherche du gain et le désir d'accumuler soient des moteurs du comportement économique des élites. Pour eux, la catégorie du don et le caractère spécifique de la réciprocité dans l'échange rendent vaines toute approche économique ou économétrique des

⁵ J.-P. DEVROEY, *Un monastère dans l'économie d'échanges: les services de transport à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle*, dans *AESC*, 39, 1984, p. 377-581 ; J.-P. DEVROEY, *L'espace des échanges économiques. Commerce, marché, communications et logistique dans le monde franc au IX^e siècle*, dans *Uomo e spazio nell'alto medioevo* (50^a sett. di st. del CISAM) Spolète, 2003, p. 347-395.

⁶ J.-P. DEVROEY, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI^e-IX^e siècles)*, Bruxelles, 2006, p. 547 sv.

⁷ P. TOUBERT, *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Paris, 2004, p. 113.

⁸ Voir les belles pages que Paul Veyne dédie à ce sujet et qui ne concernent pas seulement l'Antiquité : P. VEYNE, *Le pain et le cirque. Sociologie d'un pluralisme politique*, Paris, 1976, p. 144-150.

réalités médiévales⁹. L'éthique du christianisme, d'autre part, envahissant l'ensemble du champ d'analyse et rendant compte de l'essentiel des comportements, la catégorie « économie » en est presque rendue superflue, le gain n'étant pas une détermination centrale des comportements¹⁰.

La mobilisation de thèmes issus de la lecture de Mauss, de Polanyi mais aussi de Marshall Sahlins dans l'analyse économique a à la fois brouillé les repères et permis de proposer de nouveaux critères d'intelligibilité. Le thème de l'enchâssement (*embeddment*) de l'économie médiévale dans les relations sociales, en particulier, tiré de l'œuvre de Polanyi, s'est avéré extrêmement fécond. L'analyse sociale et l'analyse culturelle, entendue en son sens le plus large, sont devenues premières et semblent l'emporter sur l'approche proprement économique ou statistique, au point d'ailleurs que la spécificité de celles-ci peut sembler remise en cause.

Les finalités de l'économie ont également fait l'objet de réévaluations et, notamment, l'idée exprimée plus haut selon laquelle les agents économiques chercheraient d'abord à valoriser ou à maximiser leurs allocations de ressource ne va plus de soi. Dans la perspective d'un nombre important d'historiens, le moteur de la vie économique est l'échange non commercial opéré par le don. On donne à Dieu et aux pauvres pour accroître son trésor dans l'au-delà, et pour y négocier sa place¹¹. On échange avec ses égaux des biens dont la possession doit sceller l'amitié entre les parties et, pour ce faire, on a même recours à la vente¹². On donne enfin, ou mieux, on cède à temps, à ses inférieurs afin de les obliger et de les intégrer dans des réseaux de clientèle¹³. L'enrichissement ne peut ainsi être considéré

⁹ R. PASTOR, E. PASCUA, A. RODRIGUEZ LOPEZ et P. SANCHEZ LEON, *Beyond the market. Transactions, Property and Social Networks in Monastic Galicia, 1200-1300*, Leiden-Boston-Köln, 2002 ; A. RODRIGUEZ LOPEZ et R. PASTOR, *Générosités nécessaires. Réciprocité et hiérarchie dans les communautés de la Galice (XIIe-XIIIe siècles)*, dans *Histoire et Sociétés Rurales*, 18, 2, 2002, p. 91-120. Contra, L. FELLER, A. GRAMAIN et F. WEBER, *La fortune de Karol. Marché de la terre et liens personnels dans les Abruzzes au haut Moyen Âge*, Rome, 2005 (Collection de l'École française de Rome, n° 347).

¹⁰ Voir sur ces points, D. IOGNA-PRAT, *Préparer l'au-delà, gérer l'ici-bas : Les élites ecclésiastiques, la richesse et l'économie du christianisme*, communication au colloque *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge*, tenu à Bruxelles du 13 au 15 mars 2008 (sous presse). Position générale du problème, P. Veyne, *Le pain et le cirque*, op. et loc. cit. à la note 8.

¹¹ Voir par exemple: C. LA ROCCA, *Segni di distinzione. Dai corredi funerari alle donazioni 'post obitum' nel regno longobardo*, dans *L'Italia centro-settentrionale in età longobarda*, L. PAROLI éd., Florence, 1997, p. 31-54; C. LA ROCCA et L. PROVERO, *The Dead and Their Gifts. The Will of Eberhard, Count of Friuli, and His Wife Gisela, Daughter of Louis the Pious (863-864)*, dans *Rituals of Power. From Late Antiquity to the Early Middle Ages*, F. THEUWS et J. L. NELSON éd., Leiden-Boston-Köln 2000, p. 225-280.

¹² Cf. C. WICKHAM, *The Mountains and the City. The Tuscan Appennines in the Early Middle Ages*, Oxford, 1988.

¹³ Voir, par exemple, E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Transforming Things and Persons. The Gift pro anima in the 11th and 12th Century*, dans *Negotiating the Gift.*, G. ALGAZI, V. GROEBNER et B. JUSSEN éd., Göttingen, 2003, p.

comme le but majeur poursuivi par les élites afin de parvenir au sommet de la société ou de s'y maintenir. De ce fait, il faut intégrer d'autres éléments à l'analyse des comportements pour parvenir à une vision plus articulée et peut-être plus juste des actions relevant de la production, de l'échange et de l'accumulation.

On peut en effet s'accorder sur un certain nombre de points, par exemple sur la diversité des objectifs poursuivis en même temps par les membres des élites sociales : ils cherchent tout à la fois, nous dit Eliana Magnani, à se donner les moyens de célébrer la *memoria* de leur groupe, à accroître leurs patrimoines et à assurer le contrôle des paysans travaillant pour leur compte, tout en œuvrant au salut de leur âme¹⁴. Dans cette perspective, la question des revenus et celle de la rentabilisation du capital acquis n'est pas intéressante : l'enrichissement, s'il se produit, s'opère d'abord par accroissement du capital foncier, non par augmentation des revenus. Si ce point de vue est satisfaisant pour qui cherche à rendre compte des transferts patrimoniaux, il ne permet pas de parvenir à une compréhension claire des politiques mises en œuvre par les élites sociales pour maintenir et améliorer leur statut¹⁵.

En particulier, l'effort accompli pour hiérarchiser les espaces et les organiser, pour connaître et comptabiliser les revenus des monastères et se doter d'outils aptes à faciliter la prise de décisions même minimales, sont passés sous silence. Les *consuetudines* monastiques, même les plus anciennes, montrent bien pourtant, avec les polyptyques, qu'il y a de ce côté une réelle conscience de ce qu'il faut faire et de ce qu'il est intéressant de faire¹⁶.

D'autre part, la richesse étant l'un des critères qui permettent de définir l'appartenance aux groupes dirigeants, aux élites sociales, il serait étonnant que des dispositifs n'aient pas été mis en œuvre afin de faciliter le maintien des intéressés à l'intérieur de ces groupes. En d'autres termes, si les échanges non marchands retiennent l'attention, en partie du fait de la documentation d'ailleurs, les échanges marchands de même que les politiques de revenus doivent le faire tout autant.

¹⁴ E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne*, dans *Don et Sciences sociales*, E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN éd., Dijon, 2007, p. 15-29.

¹⁵ C'est le sens de la critique que Eliana Magnani a, dans *Les médiévistes et le don*, (cit n.14) adressée au travail du groupe qui, au début des années 2000, s'est efforcé de décrire et de comprendre l'organisation et la signification des transferts patrimoniaux : EAD. Ibid. Voir *Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale, VIIIe-Xe siècle (I)*, Actes de la table ronde tenue à Rome les 6, 7, 8 mai 1999, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Âge*, 111, 1999/2 ; *Sauver son âme et se perpétuer. Transmission du patrimoine et mémoire au haut Moyen Âge*, F. BOUGARD, C. LA ROCCA et R. LE JAN éd., Rome, 2005 (Collection de l'Ecole Française de Rome, n°351). La critique portait spécifiquement sur ce volume.

¹⁶ J. SAMMLER et A. VERHULST, *Les statuts d'Adhalard de Corbie de l'an 822*, dans *Le Moyen Âge*, 17, 4e série, 1962, p. 91-123 et p. 233-269 ; G. DUBY, *Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155. Économie domaniale et économie monétaire*, dans *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 7, 2, 1952, p. 155-171 ; A. GUERREAU, *Douze doyennés clunisiens au milieu du XII^e siècle*, dans *Annales de Bourgogne*, 52, 1980, p. 83-128.

Il faut partir de l'idée que les élites sociales poursuivent plusieurs buts parallèles parce que, pour reprendre les distinctions de Max Weber, en elles domine une rationalité *en valeur* qui place au premier rang la satisfaction d'obligations absolues, par exemple la soumission à la loi divine ou à des règles sociales contraignantes mais pouvant être ruineuses¹⁷. La soumission à ces impératifs n'empêche cependant aucunement qu'un second type de rationalité, dit par Weber *en finalité*, ne contribue lui aussi à structurer les actions des individus ou des groupes. Agir de façon rationnelle en finalité c'est à la fois définir des buts et se donner les moyens de les atteindre, c'est-à-dire évaluer les décisions prises, les actes accomplis et mesurer le résultat. L'action rationnelle en finalité suppose l'existence de calculs sous-jacents, absents de l'action rationnelle en valeur. Donner sans compter, être large et munificent envers les églises comme envers les pauvres, est une action rationnelle en valeur mais irrationnelle pour qui agit uniquement en finalité. Or, l'économie du haut Moyen Âge, comme au reste l'économie antique, fait coexister les deux aspects chez les mêmes agents.

Les aristocrates laïques comme les abbés des grands monastères doivent être en mesure de poursuivre plusieurs buts concomitants : non seulement assurer leur salut et organiser la perpétuation de leurs lignées ou de leurs établissements, en se servant de leurs patrimoines comme d'instruments, mais aussi organiser la production et les échanges de type commercial afin de tirer le meilleur parti de patrimoines gérés de manière aussi efficace qu'il est possible. Ils doivent produire aussi pour consommer et échanger sur les marchés. La recherche de la rentabilité de leur patrimoine est donc absolument essentielle. Ils ont un savoir-faire pratique dont ils ne manquent pas de se servir. L'accroissement de leurs revenus mais aussi la finalité de leur existence, c'est-à-dire au bout du compte l'organisation de la dépense, font partie des déterminants de leur action. Ils sont en même temps astreints à des obligations que leur rang implique : la générosité, la qualité du vêtement, le luxe des bâtiments, la beauté des armes, des chevaux et des ornements ecclésiastiques sont autant de nécessités auxquelles il faut satisfaire.

Là dedans, les relations entre les villes et les campagnes ont leur rôle à jouer, dans la mesure où une partie des élites, et en particulier les élites ecclésiastiques, sont par définition urbaines : c'est en ville que l'évêque a son siège et, par bien des aspects, les évêques peuvent apparaître comme de sérieux rivaux pour les moines dans la recherche et la conquête du prestige. Ils sont en effet normalement en mesure d'organiser l'espace de leur diocèse en

¹⁷ M. WEBER, *Economie et société. I. Les catégories de la sociologie*, Tübingen, 1956, p. 55-57. Pour une utilisation systématique et raisonnée des catégories de la sociologie weberienne : J.-P. DEVROEY, *Puissants et misérables...cit.* à la note 6, sp. p. 585-611.

fonction de la ville, à la fois pôle de sacralité spécifique et pôle d'activité commerciale. Le charisme propre de la fonction épiscopale, la capacité d'obtenir par leurs prières la réversion des mérites des saints et le salut de qui dirige sa générosité vers les églises épiscopales placent les évêques dans une position privilégiée. D'autre part, ni les grands laïcs ni les monastères ruraux de quelque importance ne négligent les villes. Ils y sont présents par des établissements subordonnés qui leur permettent de se trouver physiquement dans l'espace urbain et de profiter aussi bien de son dynamisme économique que de ses spécificités sacrées. L'action économique des élites se déroule aussi en ville.

Je traiterai donc des points annoncés dans mon titre, accumuler, redistribuer, échanger en montrant les interactions entre le monde urbain et le monde rural opérées par la médiation des évêques.

1. L'accumulation foncière et ses logiques spatiales

Il est plus aisé d'analyser les politiques foncières que les techniques de gestion, parce que nous possédons une documentation abondante sur le moment où les terres changent de propriétaires, par le biais des donations, des ventes et des testaments. La documentation illustrant les techniques de gestion est, on le sait, beaucoup moins abondante et, surtout, d'un maniement difficile. Les testaments nous fournissent de rares occasions de porter un jugement sur des politiques foncières menées parfois menées sur le très long terme. L'accumulation des terres, afin de construire ou de consolider des patrimoines amples, est l'une des premières préoccupations des membres de l'aristocratie. Lorsque l'on peut en restaurer la cohérence, la présence ou la proximité de villes peut apparaître comme un des éléments structurants des acquisitions.

Le testament du patrice de Provence Abbon, rédigé en 739, va nous servir de modèle¹⁸. Il montre quelques-unes des grandes tendances que l'on peut rencontrer à partir d'un certain niveau social. Ce patrimoine, dont la consistance exacte n'est pas connue et ne peut pas l'être du fait de la nature du document qui nous informe, est dispersé sur une aire géographique très vaste, puisque Abbon possède des biens dans presque tout le quart sud-est de la Gaule, depuis le Mâconnais jusqu'à Marseille. De telles ampleurs patrimoniales sont rares, il est vrai, comme est rare aussi la précision du document dans l'énumération qu'il construit. Comme l'a montré P. Geary, le circuit par lequel le document nous est parvenu conduit à penser que, si le testament d'Abbon est le seul texte de cette nature à nous avoir été

¹⁸ P. GEARY, *Aristocracy in Provence*, cit. à la note 1.

transmis pour cette période et cette région, il n'a pas dû être le seul à être écrit. Au demeurant, de la Gaule mérovingienne nous restent quelques documents particulièrement spectaculaires qui nous permettent de nous faire une idée, même sommaire, de certains patrimoines¹⁹

La lecture du testament nous montre en effet comment Abbon perçoit son patrimoine. Celui-ci est dispersé dans un certain nombre de *pagi* : ils forment l'unité topographique de référence fondamentale. La description du patrimoine du patrice déplace le lecteur de *pagus* en *pagus*, suivant l'ordre apparent d'une déambulation qui irait de lieu en lieu, comme s'il s'agissait de prévoir la tournée d'un inspecteur. Cette logique là en recoupe une autre, qui est celle de l'origine de propriété des biens considérés. Le patrimoine d'Abbon inclut en effet des éléments importants d'autres patrimoines, qui lui proviennent de son oncle, de ses grands-parents et, surtout, d'acquisitions massives faites auprès de parents proches ou éloignés. Ces ensembles de biens ont eux-mêmes une cohérence spatiale qui leur est propre et dont le testament rend partiellement compte.

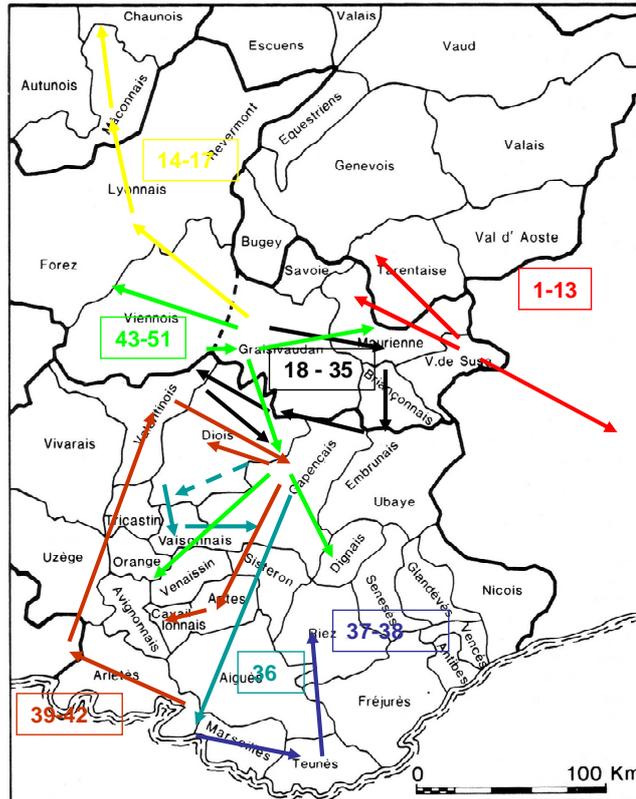
Le rédacteur a construit une image mentale du patrimoine : son énumération ne procède pas du hasard. Patrick Geary a montré qu'elle était organisée en fonction des origines de propriété, c'est-à-dire par grands groupes d'acquisition. Les terres d'Abbon lui viennent en effet de son père, de sa mère, de son oncle paternel et de différents vendeurs auxquels il est possible qu'il soit apparenté. Cette première logique d'organisation de la liste n'est pas incompatible avec une autre, qui est spatiale. Elle apparaît en effet organisée comme une déambulation à travers les différents segments du patrimoine d'Abbon. La succession des noms, de prime abord incohérente, montre même une certaine capacité à intégrer à cette logique des domaines tout à fait périphériques.

Dans la première carte que je propose les chiffres renvoient aux grandes sections de l'itinéraire suivi par la déambulation. 51 *items* sont énumérés les uns à la suite des autres. Il est possible de les diviser en plusieurs groupes en fonction de la zone ou des zones traversées. Partant du Val de Suse qui comprend un premier groupe de domaines en Tarentaise, Maurienne et Piémont(1à 13), on passe ensuite dans le Grésivaudan. Au départ de Grenoble, on se dirige vers le Viennois, le Lyonnais et le Mâconnais (14-17). Repassant par Grenoble, on traverse la Maurienne, le Briançonnais, le Diois et le Gapençais (18-35), puis on arrive à

¹⁹ Voir, par exemple, l'analyse donnée du testament d'Adalgisel Grimo par F. Irsigler : F. IRSIGLER, *Vie sociale, économique et religieuse des pays de la Moselle et de la Sarre au temps du diacre Adalgisel-Grimo*, dans *Annales de l'Est*, 43, 1991, p. 3-28 ; récemment, Chris Wickham a repris et synthétisé les commentaires de la plupart de ces documents, qu'il s'agisse du testament d'Erminetrude ou de celui de Bertrand du Mans : C. WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages. Europe and the Mediterranean (400-800)*, Oxford, 2005, p. 280-302.

Marseille avec un détour par le Tricastin, le Vaisonnais et le Gapençais (36). De là, on va vers Toulon et Riez (37-38). Un itinéraire en spirale passe ensuite par Marseille, Arles, le Valentinois, le Diois, le Gapençais, l'Aptès et le Cavaillonais (39-42). Enfin, un dernier segment (43-51) fait traverser le Grésivaudan, le Viennois, le Gapençais, le Vaisonnais, Orange et le Dignais²⁰.

Land 83



Major sources of Abbo's property by Pagus:

A Father's family D Rigaberta and Waldebertus

Essai de reconstitution de l'itinéraire suivi par la description des patrimoines du testament d'Abbon (d'après P. GEARY, *Aristocracy in Provence*, cit à la note 1, p. 83, avec la permission de l'auteur).

²⁰ La numérotation renvoie aux paragraphes de l'édition de P. GEARY dans *Aristocracy in Provence*, p. 60-66.

À la fin, l'analyse de la succession des noms de *pagi* montre que l'ensemble foncier apparemment disparate constitué par Abbon est polarisé autour de quatre villes, Suse, Grenoble, Gap et Marseille autour desquelles il s'articule : tous les itinéraires partent de ces villes ou y ramènent. Or, ces quatre cités étaient les lieux centraux du pouvoir des membres de sa famille auprès desquels il s'était procuré des biens. Son oncle avait été évêque de Gap ; son grand-père maternel avait eu d'importantes possessions à Marseille. Suse et Grenoble étaient enfin les deux villes où lui-même et son père avaient leur assise foncière et politique. Grenoble revêtait une importance particulière du fait qu'une partie des biens acquis par réattribution de terres confisquées à des rebelles se trouvaient autour de la cité.

Ces quatre villes possèdent, dans le second tiers du VIII^e siècle, la capacité d'organiser à la fois le pouvoir politique d'Abbon et son support économique et c'est en fonction d'elles qu'Abbon a organisé la description. De sa propre capacité à être présent dans ces cités ou auprès d'elle par la disposition de ses possessions dépend en partie le succès de sa carrière puisque, devenant patrice de Provence, il a la charge du gouvernement de tout l'ensemble territorial sur lequel se répartissent ses biens fonciers.

d'éclatement par les partages successoraux, ce qui rend compte des achats dans la parenté. Mais la multiplication des ses achats hors de la parenté ou auprès de parents vraiment lointains visait, elle, à compléter le réseau de possessions qui lui était nécessaire pour être physiquement présent sur l'ensemble du territoire provençal. La logique de l'unité et de la continuité patrimoniale recoupe et recouvre ici une logique spatiale qui est, en dernière analyse, proprement politique, c'est-à-dire liée à la volonté de contrôler le plus efficacement possible un territoire étendu. Elle montre également le rôle des cités dans le processus de polarisation des patrimoines. Les possessions ne sont donc pas disposées au hasard mais placées autour de villes qui leur donnent leur structure et leur signification.

Deuxième exemple, beaucoup plus modeste, mais non moins significatif, celui de Pierre de Niviano, étudié par François Bougard²². Pierre est un tout petit notable, un *sculdassius*, placé à la tête d'un village de la région de Plaisance à la fin du IX^e siècle. Il réussit une carrière honorable, vraisemblablement due à son appartenance à la clientèle du comte de Plaisance Adamgis II, un représentant des Supponides. Il construit sa fortune *ex nihilo* en s'appuyant sur sa position de pouvoir. Celle-ci lui permet d'obtenir des prêts importants. Elle le place en bonne position pour toucher des *munera*, comme son contemporain Folcuin de Rankweil, et pour acquérir des terres à bon compte auprès d'obligés ou de gens appauvris²³.

Pierre de Niviano agit sur des marchés particulièrement vivants et profite d'une assez grande mobilité des terres. Il en achète : 10 acquisitions effectuées par lui ou par son épouse sont documentées. Il en concède et en prend en *livello*. Il manie le crédit : empruntant de l'argent au moment de ses premiers achats, il devient ensuite un fournisseur de crédit pour la communauté des paysans de Niviano. L'important pour notre propos est qu'il entretient des liens étroits avec la ville de Plaisance, à la fois parce que, nommé par le comte, il doit avoir avec lui des rapports constants et parce qu'il est en relations d'affaires avec de gros propriétaires fonciers de la ville : c'est en effet d'un prêtre de Plaisance qu'il tient des terres en *livello* qui, malgré le poids de la redevance, devaient lui rapporter quelque chose, soit en

²² F. BOUGARD, *Pierre de Niviano, dit le Spolétin, sculdassius, et le gouvernement du comté de Plaisance à l'époque carolingienne*, dans *Journal des Savants*, 1996, p. 291-337. Sur ce dossier, voir désormais l'édition de Flavia De Rubeis : *Chartae Latinae antiquiores : acsimile-edition of the Latin charters : 2nd series ninth century, Part LXIX, Italy XLI. Piacenza VI, et Part LXX, Italy. XLII, Piacenza VII*, F. DE RUBEIS éd., Zürich, 2006 (Piacenza VI) et 2007 (Piacenza VII).

²³ Sur ce personnage, voir en dernier lieu: K. BULLIMORE, *Folcwin of Rankweil : the world of a Carolingian local officer*, dans *Early Medieval Europe*, 13, 1, 2005, p. 43-77. J.-P. DEVROEY, *Puissants et misérables...*, p. 238.

revenu soit en prestige²⁴. D'autre part, le mariage de sa fille montre que ses relations sociales sont orientées vers le groupe des Francs installés dans la ville de Plaisance²⁵. Enfin, de façon indirecte, l'action de Pierre de Niviano montre l'activité des élites de la ville dans la mise en valeur du territoire. L'ensemble foncier constitué par Pierre est en effet finalement vendu par ses petites filles à un archidiacre de Plaisance en 919, un certain Donninus, au prix de trois livres²⁶. Donninus à son tour cède presque immédiatement ces biens, ainsi que ceux des quatre autres petites filles de Pierre de Niviano à un vassal impérial au prix de quinze livres : on peut avancer l'hypothèse que ces 15 livres constituent une évaluation, une somme aussi proche d'un prix de marché qu'il est possible de l'imaginer²⁷. Il est possible enfin que Donninus n'ait été qu'un intermédiaire dans un négoce plus complexe qui a ramené en ville les biens accumulés par Pierre.

Les exemples d'interaction entre élites urbaines et élites rurales peuvent être multipliés. C'est en effet fréquemment auprès du clergé urbain que les notables ruraux trouvent les liquidités nécessaires soit à leurs acquisitions, soit à leurs investissements. La construction de moulins, par exemple, passe par des emprunts sur gage foncier qui peuvent être contractés auprès de membres du clergé urbain agissant pour leur propre compte, comme le montre l'exemple des Leopegisi de Cologno Monzese²⁸. Les membres du clergé urbain, comme les monastères implantés en ville ou dans leur périphérie, déploient une activité économique remarquable et, en renforçant leurs positions dans la campagne, soit en leur nom propre, soit au nom de leurs établissements, contribuent grandement à accroître leur influence sur le plat-pays, que ce soit en termes économiques ou en termes sociaux. Dès le IX^e siècle, on les voit se soucier à la fois de renforcer les chaînes de dépendance de la paysannerie à leur égard et de construire la rente qui assure leurs revenus, en acquérant des moulins aussi bien que des terres.

²⁴ *Id., ibid.*, p. 314, n°7, *livello* est concédé contre une redevance du ¼ du grain et de la moitié du raisin, le grain étant battu, ainsi que des *exenia*. Si nous ne disposons que de ce document, Pierre de Niviano serait indubitablement classé parmi les pauvres de son village. L'absence de corvées, toutefois, pourrait bien ici être un indicateur du rang. *Ibid.*, p. 319, n° 13, *livello* concédé à la suite vraisemblablement d'une opération de crédit. La redevance est cette fois en argent. Voir, pour l'analyse économique de ce type de contrats : V. FUMAGALLI, *Coloni e Signori nell'Italia superiore dall'VIII al X secolo*, dans *Studi Medievali*, 10, 1, 1969, p. 423-446. L. Feller, *Paysans et Seigneurs au Moyen Âge (VIII^e-XV^e siècles)*, Paris, 2007, p. 56-62.

²⁵ *Id. ibid.*, p. 327, n°21, dot d'Adelberga, fille de Pierre de Niviano. Elle épouse un Franc, Eto, fils de Boso.

²⁶ *Ibid.*, p. 333, n° 27 ; p. 335, n°28.

²⁷ Voir sur ces questions : L. FELLER, A. GRAMAIN ET F. WEBER, *La fortune de Karol*, cit à la note 9 , p. 131-141.

²⁸ G. ROSSETTI, *Società e istituzioni nel contado lombardo durante il medioevo, Cologno Monzese : i secoli VIII-X*, Milano, 1968 ; L. FELLER, *Dette, stratégies matrimoniales et institution d'héritier : sur l'élite paysanne Lombarde au IX^e siècle.*, dans *Revue Historique*, 310, 2, 2008, p. 339-368.

À ces deux niveaux sociaux si différents, et à un siècle et demi de distance, les rapports entre les villes et la propriété foncière rurale sont importants. La ville fournit un pôle de référence politique ou religieux dans la Provence du VIII^e siècle. Dans le Placentin du IX^e siècle, les liens d'affaire se nouent entre le clergé urbain et le notable local qu'est Pierre et les élites urbaines sont déjà présentes dans l'organisation et la mise en valeur du territoire. L'entrée en relations avec un évêque ou avec un grand monastère a une autre signification et a souvent pour conséquence le passage dans leur dépendance, c'est-à-dire une perte de statut. Or la dynamique que montre le dossier de Pierre de Niviano est, au contraire, celle d'une ascension sociale et d'une réussite économique. Il est en effet parvenu à constituer un patrimoine et à transmettre celui-ci à sa descendance, sans oublier évidemment la part obligée faite aux pauvres et à l'Église, soit un tiers de son avoir mobilier. Un autre dossier, comme celui des Leopegisi de Cologno Monzese montre en revanche une évolution inverse, cette famille d'alleutiers étant confrontée, entre 830 et 870, à un processus d'appauvrissement qui l'amène à entrer dans la clientèle de Saint-Ambroise. Dans ce cas, l'atout essentiel qu'aurait été l'exercice d'une fonction politique même de bas niveau a manqué, conduisant la famille à adopter une stratégie défensive finalement perdante²⁹.

L'action du clergé urbain est tout à fait visible et peut se comprendre en termes proprement économiques. Les intérêts des clercs hommes d'affaire installés en ville convergent avec ceux de l'élite rurale dont ils sont économiquement très proches. Les choses se brouillent toutefois dès lors que des acteurs institutionnels surpuissants, évêques ou monastères urbains, interviennent.

À Milan, jusqu'aux années 850, le schéma des transactions entre clergé urbain et élites rurales est celui que nous venons de voir. À Cologno Monzese, la famille des Leopegisi est amenée, au début des années 840, à contracter un emprunt sur gage foncier auprès d'un clerc de la ville, Pierre, afin de construire un nouveau moulin. La propriété nominale du moulin appartient à Pierre, tandis que les Leopegisi conservent pour eux l'intégralité des droits d'exploitation. Pierre tient donc en gage la propriété des Leopegisi. Nous disposons sur lui d'un certain nombre de renseignements³⁰. C'est un homme d'affaires très actif à l'intérieur de la ville de Milan où il possède des terrains et une exploitation agraire obtenue par échange de l'abbé de Saint-Ambroise, lequel lui a également concédé des terres en bénéfice. Or, en 863,

²⁹ L. FELLER, *Dette, strategie matrimoniali* ... cit. à la note 28.

³⁰ G. ROSSETTI, *Società, potere e istituzioni*...p. 101-122.

Pierre et l'abbé de Saint-Ambroise sont en conflit³¹. Pour le résoudre un accord est établi qui prévoit que la propriété du moulin des Leopegisi soit attribuée à l'abbé. Ce bien, qui ne devait servir qu'à couvrir un emprunt, devient ainsi un bien de propriété du monastère. Le fonctionnement normal de l'économie de Cologno en fut affecté parce que l'abbé exigea d'entrer immédiatement en possession de la terre gagée et donc de récupérer les droits d'exploitation détenus par les Leopegisi. En cédant la propriété du moulin Pierre a abandonné son propre réseau de clients et d'obligés. Cette transaction a pour but de lui permettre de maintenir ses positions en ville et de sauvegarder ses relations avec le monastère. Saint-Ambroise, alors en phase de constitution de son patrimoine, acquiert à la fois terres et clientèles et agit selon une logique qui est à la fois d'accumulation de biens fonciers et de construction de sa domination sur les sociétés locales³². Il s'agit pour lui de construire une véritable seigneurie et de devenir un propriétaire hégémonique dans un certain nombre de localités autour de la ville, dont Cologno Monzese mais aussi, autre exemple, Origgio³³.

Les liens entre élites rurales et clergé urbain sont constants, à quelque niveau que l'on se situe. Qu'il s'agisse du groupe des producteurs ou de celui des détenteurs de l'autorité publique à l'échelon local, tous ont à voir, de manière plus ou moins intense, avec le pouvoir urbain. Le clergé entretient avec l'espace diocésain de fructueuses relations d'affaire que l'action propre des évêques vient renforcer³⁴.

2. L'action des pouvoirs religieux urbains : le rôle particulier de l'évêque

Les acquisitions faites par les évêques revêtent pour leur part souvent une signification complexe puisqu'elles sont faites dans un double but économique et sacré³⁵.

En Toscane, les propriétés de l'évêque Peredeo, telles qu'elles apparaissent dans son testament de 778 peuvent nous fournir une première piste³⁶. Disposant de ses biens

³¹ PORRO-LAMBERTENGI, *Historiae Patriae Monumenta*, t. XIII, Codex Diplomaticus Langobardiae, Turin, 1873, col. 377-378, n° CCXXVI.

³² R. BALZARETTI, *The politics of property in ninth-century Milan. Familial motives and monastic strategies in the village of Inzago*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen Âge*, 111/2, [= Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale, VIIIe-Xe siècle], 1999, p. 747-770.

³³ Sur cette question, et en attendant l'étude détaillée que doit donner prochainement R. Balzaretti, voir R. ROMEO, *La signoria dell'abate di Sant'Ambrogio di Milano sul comune rurale di Origgio nel secolo XIII*, dans *Rivista storica italiana*, 69, 1957, p. 340-377 et p. 473-507 [Réimpr. sous forme de volume, Assise, 1970]. R. BALZARETTI, *The Lands of Saint Ambrose. Monks and Society in Early Medieval Milan*, Turnhout, 2006 (à paraître).

³⁴ C. WICKHAM, *The Mountains and the City*, p. 40-67.

³⁵ Sur ce caractère particulier de l'évêque du haut Moyen Âge, G. BÜHRER-THIERRY, De saint Germain de Paris à saint Ulrich d'Augsbourg : l'évêque du haut Moyen Âge, garant de l'intégrité de sa cité, dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge*, J. Chiffolleau et P. Boucheron éd., Paris, 2000, p. 29-41. Pour une étude circonstanciée du rôle multiforme des évêques du haut Moyen Âge, voir EAD., *Evêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Eglises de Bavière et de Souabe (876-973)*, Paris, 1997.

héréditaires, c'est-à-dire de ceux provenant de son héritage paternel, Peredeo, après avoir affranchi ses serfs et confirmé la manumission de ceux que sa mère avait libérés à sa mort, procède à un certain nombre de legs. De ses biens meubles et immeubles disponibles à sa mort, c'est-à-dire de tout ce dont il n'a pas déjà disposé par donation testamentaire, par vente ou par échange, la moitié va à l'église Saint-Michel Archange, fondée par son père Pertuald et qui lui appartient. Cette église, ainsi que celle de Saint-Pierre, une autre fondation de son père, passe dans la propriété de Saint-Martin, où se trouve la *domus episcoporum*, afin que l'on y prie et que l'on y célèbre sa *memoria* et afin que sur ces biens des prêtres soient entretenus et, chaque semaine, le dimanche, des pauvres ou des pèlerins, au nombre de 12, soient nourris.

Des exploitations foncières sont attribuées à l'église de S. Regulo in Vualdo. L'église de S. Fridiano, par lui édiflée sur des biens familiaux au lieu-dit Valeriano, reçoit la moitié des biens disponibles après la donation faite à Saint-Michel. S. Fridiano est à son tour placée sous l'autorité (*potestas*) de l'église Saint-Colomban, fondée par l'évêque Talesperiano son prédécesseur, mais construite par Peredeo lui-même près des murs de la cité, et doit chaque semaine nourrir 12 pauvres. S. Fridiano d'autre part doit en tout temps accueillir des pèlerins. Enfin, de considérables allègements de redevances sont accordés aux *massari* de l'évêque qui ne doivent plus de prestations en nature, mais seulement les corvées (*angariae*) coutumières.

Bien que bien moins riche que le testament d'Abbon, celui de Peredeo nous révèle quelques éléments d'importance. Ses biens personnels ont été, durant sa vie, organisés autour d'églises privées. Celles-ci ont sans doute été au cœur de conflits à l'intérieur de sa famille comme l'atteste la précaution prise par l'intéressé de déplacer le siège de l'église Saint-Michel³⁷. Après la mort de Pertuald, en effet, le bâtiment originel a été abandonné et l'évêque a procédé à une nouvelle construction.

Au moment de sa mort, Peredeo hiérarchise son patrimoine et le subordonne à l'église cathédrale. Les biens fonciers sont attribués non à Saint-Martin mais aux différentes églises lui ayant appartenu et dont il prive définitivement sa famille. L'église épiscopale a sur elles une autorité (*potestas*) mais chaque établissement conserve l'autonomie de sa gestion. En

³⁶ On connaît l'importance du dossier documentaire concernant ce personnage, plus d'une trentaine de documents répartis entre 759 et sa mort, survenue aux alentours de 778. Voir *Codice Diplomatico Longobardo*, L. SCHIAPARELLI éd. (Fonti per la storia d'Italia, n°62), *passim*. Le testament de Peredeo, postérieur à la conquête franque ne se trouve que dans l'édition des CLA : *Chartae Latinae Antiquiores*, Part XXXVI, Italy XVII, G. Nicolay éd., Zürich 1990, n°1065 p. 69 sv. Pour une présentation rapide de la question, L. BERTINI, *Peredeo, vescovo di Lucca*, dans *Studi storici in onore di O. Bertolini*, éd., Pisa, 1972, Voir, en dernier lieu : M. STOFFELLA, *Crisi e trasformazioni delle élites nella Toscana nord-occidentale nel secolo VIII: esempi a confronto*, dans *Reti Medievali Rivista*, VIII, <http://www.retimedievali.it>, 2007.

³⁷ *Ch.La.An*, Italy XVII, p. 70, l.7-8: *Ecclesia sancti Michaelis archangeli, quam bone memorie domnus genitor meus Pertualdus construxit et ipsa ecclesia post eius decessu ego in alio loco mutavi ita vero ut in propria mea portione de ipsa ecclesia sit ipsa res.*

donnant ces biens à Saint-Martin, Peredeo a permis la mobilisation de son patrimoine pour en faire un instrument de la présence épiscopale sur le territoire. Il l'a transformé en un bien sacré, bloquant toute revendication de sa famille dessus et prenant les dispositions les plus précises pour éviter les contestations, assimilant ainsi le patrimoine de sa famille à l'épiscopat³⁸.

Le changement de statut de ces terres et de ces églises privées lui permet ainsi, à la fin de sa vie, de contribuer à renforcer la richesse de l'évêché de Lucques et par conséquent aussi sa capacité pastorale. Les revenus des biens ainsi transférés sont affectés à des postes essentiels : l'entretien de prêtres qui prient pour lui et sa famille, le luminaire et, en règle générale, la célébration de l'office ainsi que l'entretien des pauvres³⁹. En consacrant ses biens, l'évêque entame aussi une procédure de redistribution partielle de ceux-ci vers les pauvres. En transférant son patrimoine à l'épiscopat de Lucques, il institue enfin un lien permanent et stable entre sa famille et l'évêché, s'inscrivant lui-même, ainsi que tous les siens, parmi ceux qui sont qualifiés pour bénéficier des prières des prêtres. Il participe en même temps à la constitution d'un espace sacré polarisé par la fonction épiscopale et structuré par les liens que sa famille entretient avec le territoire. De façon indirecte, églises et monastères privés, en passant sous le contrôle de l'évêque permettent le maintien d'un lien entre la famille de Peredeo et le territoire.

D'autres dossiers permettent de se rendre compte de la façon dont les évêques investissent l'espace du diocèse pour le construire ou le consolider tout en renforçant les procédures et les modalités de la domination aristocratique.

En Saxe, au XI^e siècle, l'action de Meinwerk de Paderborn, telle qu'elle est analysée par T. Reuter, fournit un bon exemple de la complexité de l'action des évêques⁴⁰. Sa *Vita*, qui est anonyme, est un texte dont les éléments les plus anciens remontent au dernier quart du XI^e siècle mais dont les éléments principaux datent des années 1150-1160. Elle contient des

³⁸ M. GODELIER, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, 2007, p. 67-88 : « Des choses que l'on donne, des choses que l'on vend et de celles qu'il ne faut ni vendre ni donner mais garder pour les transmettre ».

³⁹ Nous ne disposons pas encore d'étude approfondie sur l'importante question du luminaire au haut Moyen Âge, comprise dans ses aspects matériels, spirituels et politiques. Certains aspects essentiels sont abordés dans G. BÜHRER-THIERRY, *Lumière et pouvoir dans le haut Moyen Âge occidental. Célébration du pouvoir et métaphores lumineuses*, dans *Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge*, 116, 2, 2004, p. 521-556, sp. p. 536-538 : *Les évêques porteurs de la lumière*. Pour la période postérieure, voir C. VINCENT, *Fiat lux" lumière et luminaires dans la vie religieuse en Occident du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris, 2004.

⁴⁰ MGH, *Scriptores rer. Germ. in us. School.*, vol. 59, F. TENCKHOFF éd., . *Vita Meiwerici episcopi Patherbunnensis*, Hanovre 1921 (= VM). Meinwerk règne de 1009 à 1036.

éléments d'un intérêt exceptionnel⁴¹. Meinwerk est un homme riche et son aisance est l'une des raisons de sa désignation par Henri II en 1006. Le souverain attend en effet de lui qu'il mobilise son patrimoine au profit de son église et qu'il contribue à l'enrichissement de celle-ci en attirant les donations ou en procédant lui-même à des achats⁴². On compte de fait à son actif la dédicace de l'église cathédrale ravagée en 1000, avant son épiscopat, par un incendie⁴³, une fondation monastique importante⁴⁴ ainsi que des dons faits par lui-même à son propre évêché. Il participe également au service du roi, ce qui a un coût pouvant être considérable. Au demeurant, il obtient aussi des donations royales pour soutenir son activité politique. Ainsi, en 1013, au moment de partir en Italie, Henri II lui fait don d'une terre afin de le rembourser en quelque manière des dépenses occasionnées par le voyage⁴⁵. Ou encore, vers 1023, il lui offre un bien en contrepartie des durs efforts que l'évêque et ses fidèles ont accompli en faveur du souverain⁴⁶.

Il n'y a rien là que de très banal. Toutefois, la *Vita* contient des renseignements d'un autre type. Le texte intègre en effet, à partir du chapitre 31 de très nombreux registres d'actes de nature économique effectués par le prélat, intégrant ainsi des documents d'archive, dont la sincérité ne fait pas de doute, dans une narration destinée à glorifier l'action de l'évêque. La *Vita* comporte donc un aspect de *Liber Traditionum* à partir de quoi l'on peut raisonner.

Meinwerk acquiert beaucoup de terres par le biais des donations qui lui sont consenties par des laïcs. Il ne reçoit cependant aucun bien sans offrir aussitôt une contrepartie matérielle⁴⁷. Comme le souligne T. Reuter, il ne s'agit pas de ventes au sens propre. Dans le contexte saxon du XI^e siècle, une telle opération serait dépourvue de sens, la terre ne faisant pas l'objet de transactions marchandes où le versement du prix laisserait quittes les transactants. Au contraire, l'ensemble des affaires conclues par l'évêque a pour fonction d'établir ou de resserrer les liens existant entre l'épiscopat et l'aristocratie locale.

⁴¹ H. BANNASCH, *Das Bistum Paderborn unter den Bischöfen Rethar und Meinwerk (983-1036)*, *Studien und Quellen zur westfälischen Geschichte*, vol. 12, Paderborn, 1972. Voir, sur la question des dons d'objets dans la *Vita* de Meinwerk, P. BUC, *Conversion of objects*, dans *Viator*, 28, 1997, p. 99-143.

⁴² T. REUTER, *Property transactions and social relations between rulers, bishops and nobles in early eleventh-century Saxony : the evidence of the Vita Meinwerki*, dans *Property and power in the early middle ages*, W. DAVIES et P. FOURACRE éd., Cambridge, 1995, p. 165-199

⁴³ *VM*, ch. 7, p. 10.

⁴⁴ Fondation du monastère d'Abingdhof, dédié à Saint-Benoît : *VM*, ch. 28, p. 32.

⁴⁵ *VM*, chap. 21, p. 27...*Episcopus Meinwercus cum rege expeditionem iturus, ecclesie sue penuria conquesta itineris expensam labori suo congruam instanter petit et interventu Chunigunde regine (...) Bernehensum, situm in pago Lisga, in comitatu Udonis comitis optinuit.*

⁴⁶ *Ibid.*, chap. 148, p. 108 : *Interventu namque venerabilis Cunigunde imperatricis assidue momentis atque incessabiliter et in memoriam revocantis, quod episcopus Meinwercus plus ceteris fidelibus suis iugi devotione in servitute regia sudasset, contulit ei predium quoddam Hoensile dictum.*

⁴⁷ T. REUTER, *Property transactions...*, cit. à la note 42, p. 176-177.

Recevant des terres, Meinwerk donne des biens meubles. Il s'agit fréquemment d'objets précieux ayant une valeur économique significative ou pouvant être considérés comme des biens de prestige, de chevaux, d'armes ou de fourrures. Non moins fréquemment, de l'argent circule également lors de ces échanges. À aucun moment cependant le narrateur n'utilise mot *pretium* ou ne parle d'achat, plaçant systématiquement la donation sous l'angle de l'échange non marchand et sous celui de la largesse réciproquement consentie, maintenant les deux actions dans un strict parallélisme. Souvent, deux dons se succèdent dans le temps sans que la narration établisse un lien de causalité entre les deux. Parfois cependant l'évêque récompense ou rémunère en offrant une contrepartie dans un échange mais jamais il n'achète⁴⁸. En agissant ainsi, Meinwerk ne rémunère pas une aliénation ou un transfert – c'est du moins ce que veut dire le narrateur. Il se situe de façon continue dans l'économie du don, le point principal étant l'exclusion de l'action de l'évêque de la sphère de la marchandise⁴⁹. C'est là évidemment un pur artefact textuel mais il convient cependant de le prendre au sérieux jusqu'à un certain point.

Les donations effectuées en objets précieux ou en argent sont en effet destinées à renforcer sa position et à mettre en valeur sa compétence particulière dans la définition des rangs et des statuts. Les objets cédés sont choisis en fonction du statut du vendeur et le classent. Il serait inadéquat, ou inapproprié, dans ce contexte, de transférer une terre à l'Église en n'exigeant ou en n'attendant d'elle que de l'argent. La remise d'un cheval ou d'armes en contrepartie de terres permet à la fois de reconnaître la valeur du bien cédé et de lui proposer un équivalent en objets de prestige, qu'il s'agisse d'épées ou de chevaux. La transaction permet ainsi de définir ou de confirmer la place du vendeur, qualifié pour occuper son rang et détenir un statut par le fait même qu'il reçoit ces objets. L'évêque exerce ici une fonction particulière, puisqu'il contribue à la construction ou au renforcement des hiérarchies en désignant les places et les rangs. Meinwerk, qui a été désigné par le roi, est lui-même particulièrement qualifié pour cela, parce que d'une manière ou d'une autre, il représente le pouvoir souverain. La possibilité de conforter les classements sociaux en utilisant les

⁴⁸ Les mots utilisés par l'auteur sont fréquemment ceux du don reçu par le donataire, après qu'il a cédé un bien. Les verbes le plus souvent mobilisés sont *accipere* ou la forme passive de *dare* (chap. 58, p. 45: *pelles rufas ac XXXV solidos denariorum episcopo largiente accepit*, chap. LX, p. 46... *dati sunt ei et uxori sue caballus unus, XII solidi denariorum, II lanei panni, II perne, VI malder frumenti*). Lorsque le sujet est le donateur, c'est-à-dire l'évêque, le verbe utilisé est *tribuere*. Quant à l'évêque c'est une miséricorde pieuse qui le fait agir. Voir chap. 33, p. 35, *pia misericordia motus*...chap. 73, p. 49 ...*misericordia motus... tribuit*. Parfois enfin, le vocabulaire de la rémunération est utilisé : chap. 81, p. 51, IV ... *IV libras denariorum pro mercede acceperunt*.

⁴⁹ Sur le parallélisme des dons, voir M. GODELIER, *Au fondement des sociétés humaines...*, p. 77. L'auteur y résume l'argumentation qu'il déploie dans M. GODELIER, *L'énigme du don*, Paris, 1996.

paiements ou les contreparties dans les échanges est cependant répandue et se vérifie dans d'autres contextes, notamment autour des monastères royaux⁵⁰.

Le pouvoir épiscopal agit en effet de manière particulière. Confortant les rangs par l'utilisation de moyens de paiement spécifiques ou de contreparties particulières, il est également susceptible de renforcer le côté sacré du pouvoir aristocratique en agissant sur le charisme propre à un groupement ou à un individu. Les évêques interviennent alors à côté et en plus des monastères et des églises privés, nouant une trame complexe entre le pouvoir de la famille et celui de l'évêque. Ainsi, en 839, le noble Ratbod remet de façon particulièrement solennelle l'ensemble de ses biens à l'évêque de Freising Erchanbert⁵¹, en présence de celui-ci, qui est venu avec la *capsa Sanctae Mariae*, le reliquaire ou l'autel portatif employé pour ces occasions. En armes, ceint de son baudrier et coiffé de son casque, Ratold donne ses biens en les remettant à la *capsa* qui symbolise le pouvoir épiscopal mais permet aussi de consacrer les objets qui la touchent. Le rituel de cession contient un déguerpissement, le donateur quittant physiquement sa maison afin d'y laisser rentrer l'évêque. Cela n'empêche cependant pas Ratold et ses descendants de continuer à en jouir en bénéfice. Dans ce cas, en fait, comme dans beaucoup d'autres, l'évêché n'a pas reçu le droit d'exploiter la terre à son profit, même si sa propriété s'est effectivement accrue. Il a en revanche conforté son pouvoir sur le territoire en renforçant un réseau. Il a également transformé le patrimoine du donateur qui, du fait de cette cession à une église, devient inaliénable. La transaction instille enfin à la possession et à la jouissance du bien un caractère autre : Ratold et ses descendants participeront d'une certaine manière aux charismes propres de l'évêque, parce qu'ils sont sur sa terre.

Les politiques d'acquisition épiscopales poursuivent plusieurs finalités et la ville, représentée par son évêque, peut servir de point d'appui à chacune d'entre elles et forme contrepoint avec les politiques des laïcs. Si Abbon construit un territoire politique et si Pierre de Niviano construit un patrimoine et consolide, en le gérant, ses liens avec les élites urbaines, Peredeo pour sa part édifie un territoire sacré qui constitue un trait d'union entre l'épiscopat de Lucques et sa propre famille. Meinwerk, de son côté, enrichit son siège épiscopal, comme

⁵⁰ L. FELLER, A. GRAMAIN et F. WEBER, *La fortune de Karol*, cit., p. 41-49, p. 61-71, p. 90-91.

⁵¹ G. BÜHRER-THIERRY, *Entre implantation familiale et patrimoine ecclésiastique : les lieux de pouvoir des évêques de Freising au IX^e siècle*, dans *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, P. DEPREUX, F. BOUGARD et R. LE JAN éd., Turnhout, 2007, p. 299-317 sp. p. 311-315. L'acte commenté, une donation de 839 se trouve dans *Die Traditionen des Hochstifts Freising*, T. BITTERAUF éd., 2 vol., München, 1905 et 1909, n° 634. Elle est réitérée en 845 (ibid. n°667a) et 850 (ibid. n°721a).

son souverain le lui avait ordonné en le désignant⁵². Quant à Ratbod, il transforme le droit qu'il exerce sur son patrimoine en sacralisant celui-ci. Accumulation de pouvoir, accumulation de biens fonciers et acquisition de biens immatériels ou sacrés peuvent ainsi être poursuivis tour à tour ou simultanément par les membres de l'élite sociale. L'évêque tient dans ce jeu une place importante, liée aux charismes propres de sa fonction. Il joue dans la relation au sacré un rôle tel qu'il est en mesure d'attirer les donations et, en retour, d'infuser du sacré dans la société aristocratique.

D'autre part, du point de vue foncier, la ville est un agent économique qui n'est pas secondaire. Ses habitants disposent, par exemple dans l'Italie septentrionale de la fin du IX^e siècle, de moyens d'intervention sur le territoire. Ils choisissent d'y investir soit directement en achetant et en exploitant des terres, soit indirectement en faisant office de prêteurs. Toutefois, l'accumulation des richesses en ville prélude à une forme de redistribution, les évêques organisant la circulation des biens matériels qu'ils possèdent en les distribuant aux églises diocésaines, aux monastères qu'ils fondent et qui continuent de dépendre d'eux et aux pauvres. Le cas de Meinwerk est particulier, puisqu'il échange un droit de propriété de sur terres contre des biens meubles, sans pour autant exiger de manière systématique que les droits d'exploitation lui soient attribués⁵³. Enfin, la circulation des richesses ne se limite pas à celle des biens matériels. Les relations entre ville et campagne incluent évidemment des éléments sacrés.

3. *La redistribution et l'échange*

⁵² VM, chap. 11, p. 18. Henri II vient de donner l'épiscopat à Meinwerk et explique pourquoi il le fait : *Quia hoc (...) veraciter considero, ideo te inopie illius misericorditer subvenire desidero, ut illius in celo coheres fieri merearis, cuius piam matrem in terris heredem tuum feceris*. On ne peut être plus clair. Le souverain considère que les biens matériels de Meinwerk sont destinés à passer dans le patrimoine de l'Église de Paderborn. La nomination a donc pour effet de transférer une bonne partie des biens de son groupement à celle-ci, accroissant ses moyens d'action et, indirectement, ceux du souverain.

⁵³ Dans un certain nombre de cas, Meinwerk rétrocède les terres qui lui ont été données sous la forme de bénéfices ou sous celle de concessions viagères que ce soit à titre gracieux ou à titre onéreux. Par exemple, VM ch. 33, p. 35, la donation d'un bien par un chanoine est suivie de la désignation de ce dernier comme prévôt de cette terre ce qui, évidemment, garantit ses revenus. Dans d'autres cas, il attribue d'autres biens en précaire, comme dans le chapitre 50, p. 43 où le comte Sigobod cède une *curtis* de façon tout à fait solennelle, c'est-à-dire en présence du roi. Il reçoit en précaire un *predium*, comportant 17 familles serviles et un moulin. On voit ici l'intérêt économique de l'acte pour le comte qui cède une propriété mais reçoit un revenu. De façon générale, Meinwerk semble avoir utilisé toutes les combinatoires possibles que l'état du droit de la propriété rendait possible pour à la fois tisser des liens avec l'aristocratie westphalienne et accroître la propriété de son évêché. Les revenus des laïcs peuvent n'avoir pas été affectés par les largesses qu'ils effectuent. Voir, sur ces techniques qui permettent d'immobiliser un bien sans en transférer l'exploitation : L. FELLER, *Précaires et livelli : les transferts patrimoniaux ad tempus en Italie*, dans *Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale, VIIIe-Xe siècle (I)*, R. LE JAN éd., Rome, 1999, p. 725-746. Actes de la table ronde de Rome, 6, 7, 8 mai 1999, [= *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Âge*, 111, 1999/2] ; L. MORELLE, *Les 'actes de précaire', instruments de transferts patrimoniaux (France du Nord et de l'Est, VIII^e-XI^e siècle, ibid., p. 607-647.*

La redistribution des richesses s'opère d'abord au moment de la mort, de façon tout à fait naturelle. On rappellera à ce propos la mauvaise plaisanterie faite par Henri II aux dépens de Meinwerk : il parvint à faire croire à celui-ci, malade, que sa fin était proche, ce qui eut pour conséquence de l'amener à rassembler tous les biens meubles et l'argent appartenant à son évêché et à en faire donation aux pauvres et aux églises du diocèse. L'évêque s'étant finalement rétabli, Henri II fut contraint par l'évêque furieux, sous peine d'excommunication, de compenser cette perte par de nouvelles donations⁵⁴.

Les objets utilisés ne sont naturellement pas choisis au hasard. Les grands attribuent à leur entourage ou à leurs amis les éléments de leurs trésors qui reflètent l'estime portée au bénéficiaire ainsi que sa place dans une hiérarchie où se mêlent les considérations liées à la parenté, à l'amitié et à la vassalité⁵⁵. Les objets de valeur ou les armes de prix sont remis aux plus proches parents ou à des proches. Ainsi, dans son testament, Eccard de Mâcon donne des manuscrits et des objets d'argent à des parents qui sont aussi des amis très proches⁵⁶. Il leur lègue également des montures et des armes, dont certaines parfois fortement connotées comme sa brogne. Les hommes les plus proches du comte, ceux qui sont situés le plus haut dans la hiérarchie vassalique, reçoivent ainsi de lui des objets mobiliers tirés de son trésor, tandis que les hommes de rang moins élevé n'ont que des terres⁵⁷.

Si les donations faites *in articulo mortis* faites pour le salut de l'âme concernent pour beaucoup des biens meubles, elles doivent s'être accompagnées, tout au long de la vie d'actions caritatives. Celles-ci sont une obligation spirituelle et sociale. L'exercice de la charité permet évidemment d'acquérir des mérites auprès de Dieu et de ses saints. Il est le seul moyen d'instituer ou plutôt d'espérer une forme de réciprocité dans les relations avec l'au-delà. Les dons faits à Dieu sont théoriquement gratuits mais ceux faits à ses pauvres et à son Église peuvent, eux, être rémunérés de diverses façons. En d'autres termes, ces dons ne sauraient être considérés tout à fait comme des sacrifices ou des dons gratuits, dans la mesure où ils sont faits d'abord à des saints et aux institutions qui célèbrent leur culte. On attend en conséquence des contreparties matérielles, c'est-à-dire soit la cession du droit d'exploiter des

⁵⁴ VM, chap. 177, p. 107-108.

⁵⁵ Sur ces points, voir par exemple C. LA ROCCA et L. PROVERO, *The Dead and Their Gifts*, cit. à la note 12. Pour une mise en perspective et un dossier étendu : *Sauver son âme et se perpétuer*, cit. à la note 15.

⁵⁶ *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire*, M. Prou et A. Vidier éd., Paris, 1900-1912, p. 59-67. Pour un commentaire de ce document, voir O. BRUAND, *La gestion du patrimoine des élites en Autunois. Le prieuré de Perrecy et ses obligés (fin IX^e-X^e siècle)*, communication au colloque *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge*, tenu à Bruxelles du 13 au 15 mars 2008. Je remercie vivement Olivier Bruand de m'avoir communiqué son texte écrit, de toute façon de prochaine parution.

⁵⁷ Sur la signification des donations *post mortem* : C. LA ROCCA, *Segni di distinzione*, cit. à la note 11.

terres soit l'insertion dans un réseau qui peut être un réseau de prière aussi bien qu'un groupe de clientèle.

La charité est aussi le signe de l'amour, de la *caritas* précisément, qui doit nourrir l'ensemble des relations sociales à l'intérieur d'un monde chrétien. Dans ces conditions, elle est une des fonctions normales et sans doute très coûteuse des établissements ecclésiastiques, qu'ils soient ruraux ou urbains. Les statuts d'Adalard de Corbie nous informent par exemple sur l'organisation de la distribution de la nourriture aux pauvres dans le monastère et à ses portes. Ils nous montrent aussi l'organisation qu'il faut construire pour assumer convenablement cette fonction essentielle et nous en font mesurer le poids⁵⁸ : 50 pains de trois livres et demi sont attribués chaque jour à la nourriture des pauvres et répartis entre l'hôpital, 12 pauvres sédentaires et un ensemble mal déterminé de pauvres errants qui se présentent à la porte du monastère, sans doute une centaine. Ce chiffre de 12 est naturellement symbolique et ne recouvre pas la réalité de l'assistance aux misérables qui est cependant réellement prévue dans les statuts de Corbie : ceux qui viennent à la porte du monastère, et ils sont nombreux, reçoivent effectivement des aides.

En ville, des fonctions identiques existent. À Arras, le monastère de Saint-Vaast tient une matricule, au demeurant richement dotée mais dont on ne sait pas si elle sert réellement à l'entretien des pauvres. L'abbaye a aussi, comme tous les monastères bénédictins, un office de la Porte et un hôpital dont les fonctions caritatives sont plus clairement définies que celles de la matricule. Ces institutions sont destinées à soulager la misère urbaine. Elles sont partiellement liées au développement de l'économie et au bon fonctionnement du marché. De façon classique, en effet, la Porte reçoit des villas, des moulins et le montant des dîmes : une bonne part de ses revenus sont des revenus mobiliers, engendrés par les moulins. Quant à la *domus infirmorum*, réservée aux moines, elle reçoit, quant à elle, le tonlieu du marché et son aisance est donc directement fonction de l'activité commerciale⁵⁹.

Rappelons aussi que les évêques interviennent massivement dans la vie économique en cas de difficultés graves. Encore une fois, Meinwerk nous en fournit un exemple, dont on voudrait être sûr qu'il décrit bien une réalité du XI^e siècle. À l'occasion d'une famine très grave, l'évêque aurait envoyé des messagers qui se seraient procuré deux navires de froment

⁵⁸ J.-P. DEVROEY, *Puissants et misérables*, cit. à la note 6, p. 322. Voir *Statuta seu Brevia Adalhardi abbatis Corbeinsis*, J. SEMMLER éd., Siegburg, 1963 (Corpus consuetudinum monasticarum, n°1), p. 355-422 ; J. SAMMLER et A. VERHULST, *Les statuts d'Adhalard de Corbie*, cit. à la note 16.

⁵⁹ Recueil des actes de Charles le Chauve, n°304, p. 170-176 (a. 867). A. VERHULST, *Le développement urbain*, cit. à la note 4.

et les auraient ensuite fait conduire en Saxe⁶⁰ pour en distribuer la cargaison de manière au demeurant très sélective. La charité est ici bien ordonnée. Cette cargaison de blé est d'abord (pour les $\frac{3}{4}$) destinée à couvrir les besoins de l'économie domestique du grand seigneur qu'est l'évêque : le souci principal est d'abord de nourrir la *familia* et de fournir le domaine en semences. Ensuite seulement les pauvres (*mendacii*) sont nourris. Un quart seulement de la cargaison leur est réservé.

L'exercice effectif de la charité, qu'il soit restreint ou au contraire très large, contraint à maîtriser un dispositif économique relativement complexe. Or, les centres monastiques ruraux ne sont évidemment pas les seuls lieux où doive et puisse s'exercer la charité. Ils le font également en ville.

Il a depuis longtemps été noté que les grands monastères détenaient des ensembles parfois importants de lieux voués à la charité. Ainsi, le réseau des *xenodochia* de San Colombano di Bobbio lui permet de satisfaire à cette exigence sociale autant que religieuse. À Plaisance, Bobbio nourrit chaque semaine 12 pauvres mais 200 à Pavie⁶¹. Un certain nombre d'autres établissements, situés en zone rurale sont soumis aux mêmes obligations et tous possèdent pour ce faire des biens fonciers. Mais les revenus tirés des domaines locaux ne sont peut-être pas suffisants pour ces opérations qui sont donc liées au fonctionnement des systèmes de transport des abbayes. Ainsi, vers Plaisance convergent un certain nombre de produits que les moines peuvent vendre, en l'occurrence il s'agit d'huile et de fer provenant de terres situées près de Pavie à Soriasco⁶². Le marché urbain doit permettre de satisfaire les besoins alimentaires et les besoins en produits semi-finis, de même qu'il doit fournir au monastère les rentrées d'argent dont il peut avoir besoin en sus de celles procurées par les redevances de ses dépendants.

Nous ne sommes plus ici dans l'ordre du symbolique et de la transformation du statut des objets de propriété, mais dans l'organisation concrète de la production et des échanges qui donne tout leur sens aux processus d'accumulation foncière, quels qu'en soient les motifs. Ils sont opérés par les églises aussi bien que par les laïcs. Totone di Campione, par exemple, faisant son testament en 777 ordonne de transformer sa maison en *xenodochium* et en

⁶⁰ VM., chap. 151, p. 79: *Facta in diebus eius fame valida, missis nunciis frumentum comparari fecit in Colonia et duas naves onustas ad inferiorem terram deferri et dispensatione villicorum supe Velue et in Testerbant taliter mandavit erogari, ut una pars propriis, alia familie indigentis secundum numerum domesticorum distribueretur, tertia ad proventum seminis, quarta mendicis erogaretur.*

⁶¹ *Inventari altomedievali di terre, coloni e redditi*, A. CASTAGNETTI, M. LUZZATI, G. PASQUALI et A. VASINA éd., Rome, 1979 FSI n°104, p. 140: *In Placentia (...) pascuntur inde pauperes per kalendas XII* ; p. 141, *In Papija (...) pascuntur inde pauperes per kalendas CC.*

⁶² *Ibid.*, p. 143. *In Sorlasco (...) debent omnes iam dicti massarii colligere olivas in Garda et trahere oleum et ferrum cum anona dominica de Sorlasco usque Placentia.*

transfère la propriété à l'archevêque de Milan⁶³. Il commande également que chaque semaine, en temps ordinaire, on nourrisse 12 pauvres le vendredi et, en temps de Carême, 12 pauvres également le mercredi et le vendredi. Le personnage, un gros propriétaire foncier, était également impliqué dans le commerce de l'huile et disposait de surplus suffisants pour contribuer, à un niveau toutefois assez médiocre, à l'approvisionnement de la ville de Milan.

Enfin, en temps de disette, la prise en charge de l'approvisionnement de pauvres, c'est-à-dire de gens ne pouvant plus accéder au marché des céréales est une obligation dont le respect incombe aux évêques : en 850, Hraban Maur nourrit à Mayence, en plus de ses marguilliers, 300 pauvres par jour, ce qui n'est pas négligeable. Meinwerk de Paderborn, on vient de le voir, réserve aux pauvres de Paderborn le quart d'une cargaison de céréales destinée d'abord à sa *familia*.

Les besoins des monastères urbains ajoutés à ceux des évêchés sont de plusieurs ordres. L'exercice de la charité est l'un d'eux, à côté des besoins en produits de luxe ou d'objets manufacturés non immédiatement disponibles. La redistribution de biens acquis par la dîme, affectée tout entière au service de la Porte à Corbie comme à Amiens, est une obligation qui rend juste la présence en ville des monastères ruraux. Il ne s'agit sans doute pas de petites sommes, même si l'on doit penser que, dans le budget des institutions concernées, elles sont devenues marginales ou secondaires à l'époque carolingienne. La présence en ville de comptoirs monastiques s'explique également par d'autres considérations davantage politiques et économiques.

Les opérations économiques n'ont pas toutes pour fonction l'accroissement de la mainmise des évêques sur le territoire, la transformation du statut des biens de propriété ou l'exercice de la charité. Les relations économiques entre villes et campagnes ont, en plus de leur versant spirituel et sacré, un côté commercial indubitable. L'organisation de l'espace au profit des villes, lorsqu'elle commence, a une base matérielle et doit aussi être interprétée en termes d'approvisionnement et de circuits d'échanges.

A. Verhulst, relevant l'importance de la quantité de laine grège, 400 livres au moins, acquise chaque année par le monastère de Saint-Vaast, en déduisait un certain nombre de conséquences relatives à la fabrication des produits textiles, à l'apparition d'une industrie

⁶³ Sur Totone di Campione, voir en dernier lieu: *Carte di famiglia. Strategie, rappresentazione e memoria del gruppo familiare di Totone di Campione (721-877)*, S. GASPARRI et C. LA ROCCA éd., Rome, 2005 ; G. M. VARANINI et A. BRUGNOLLI, *Olivi e olio nel patrimonio della famiglia di Totone di Campione*, *ibid.*, p. 141-146. Editions du testament : *ibid.* p. 323-327, ChLa, XXVIII (Italy IX), R. MARICHAL, J. O. TJÄDERE, G. CAVALLO et F. MAGISTRALE éd., Zürich 1988.

dans les villes du Nord et à la consolidation de réseaux d'échange⁶⁴. La quantité de laine disponible à Arras est en effet supérieure aux nécessités de la consommation d'une communauté monastique, fixée par le souverain à 112 moines. Le travail et la transformation de la laine supposent la présence en ville d'une population d'artisans et de dépendants voués à cette fonction : le développement d'Arras au IX^e siècle est de fait bien attesté par le doublement de la cité par un *vicus* construit près du monastère, mais hors la ville, où l'on trouvait une taverne. Il est de fait, enfin, que l'existence de prés salés possédés par le monastère de Saint-Vaast auprès de la ville d'Arras résout les questions d'approvisionnement en laine au moins jusqu'au XI^e siècle. Les surplus de laine brute peuvent être revendus sur le marché et travaillés sur place par des artisans indépendants. Autrement dit, la présence du monastère près de la ville facilite sa transformation économique, puisque Arras peut devenir à la fois un centre industriel et un centre commercial dès le X^e siècle. Les circuits d'approvisionnement du monastère favorisent donc la transformation structurelle de l'agglomération et la renforcent, parce qu'ils sont reliés à un marché local où le monastère vend les matières premières en surplus (la laine, mais pas le lin, travaillé dans les ateliers domaniaux). Les artisans peuvent ensuite organiser les échanges comme ils l'entendent, à l'échelon local puis à l'échelon interrégional et international.

En Italie, l'importante présence des moines en ville a depuis longtemps été soulignée et ses incidences économiques sont des faits très connus. Je me bornerai à rappeler, pour finir, quelques exemples classiques. Les grands monastères ruraux italiens ont tous des possessions foncières et des intérêts commerciaux en ville. Bobbio, par exemple possède une *cella* à Gênes. Elle lui sert d'*emporium*, où les moines se procurent un certain nombre de produits indispensables à leur consommation : des bois exotiques, du sel, du *garum*, de l'huile⁶⁵. À Mantoue, le même monastère possède un établissement agricole couplé à un véritable comptoir commercial où chaque année abordent 15 navires vénitiens qui apportent du poivre, du cumin et du lin, tandis que du sel vient de Comacchio. Les produits acquis ne sont pas nécessairement des épices luxueuses mais les archéologues ont montré que, même pour l'huile, ils relevaient du commerce international. Le sel de Comacchio, en revanche, est aussitôt utilisé pour saler les poissons de la pêcherie de Mantoue ou la conservation des olives.

Les comptoirs urbains devaient également servir à échanger les produits agricoles ou les matières premières provenant des terres du monastère. Le fer apporté à Plaisance sous une

⁶⁴ A. VERHULST, *Le développement urbain*, cit. à la note 4.

⁶⁵ *Inventari*, cit. à la note 51 p. 131..

forme que l'on ne connaît pas, mais plutôt sous la forme de lingots que sous celle de minerai, pouvait être vendu en ville pour y être travaillé avant d'être redistribué par le biais du marché. Comme à Arras, l'existence d'un marché local articulé sur une production nourrie par les redevances dues aux moines et reposant sur des matières premières revendues est possible sinon probable dès le IX^e siècle. Les échanges commerciaux opérés sur les places de marché de la cité favorisent évidemment la croissance urbaine. La redevance de 10 livres de *siricum* due à S. Giulia di Brescia par les 10 manants de Chume est elle aussi appelée à nourrir un marché de matières premières, en l'occurrence celui du minium indispensable aux *scriptoria* monastiques. Apporté à Pavie, le *siricum* est aussitôt vendu et rapporte 50 sous annuels, ce qui est à comparer aux 15 livres d'argent que rapporte au même monastère de S. Giulia l'exploitation du *portus* de la ville⁶⁶. Ce seul produit rapporte 16% de la valeur des cens prélevés sur le port. Les structures de l'échange sont donc organisées autour de l'acquisition par les moines, mais sans doute aussi par tous les autres agents économiques de quelque envergure, de matières premières ou de produits semi-finis dont la revente est évidemment prévue à côté de la transformation finale.

Conclusion

Le processus d'accumulation qui touche les villes européennes est multiforme. Il concerne autant les biens matériels que les biens immatériels. Les très grands patrimoines comme celui d'Abbon tendent, dès le haut moyen âge à être polarisés par les villes, dans la mesure où celles-ci conservent des fonctions de commandement. Les petits patrimoines comme celui de Pierre de Niviano ou d'autres n'échappent pas à son attraction. Les évêques, de leur côté, jouent un rôle essentiel dans la constitution d'un espace social qui est aussi un espace sacré à l'intérieur duquel s'opèrent toute sorte d'échanges. Échanges de biens fonciers contre des objets de prestige ; échanges de terres aussi contre des bienfaits dans l'au-delà : se constituer un trésor dans l'au-delà⁶⁷ est la finalité de toute action économique fondée en valeur dans l'Europe chrétienne. Ces échanges renforcent l'emprise spirituelle des évêques sur leur territoire tout en leur permettant de contribuer à l'organisation des hiérarchies.

Enfin, les systèmes d'échange commerciaux dans lesquels s'insèrent moines, évêques et laïcs contribuent à la transformation des villes et à la reprise de la vie urbaine. Les flux de

⁶⁶ *Inventari*, p. 92 ; Cf. P. TOUBERT, *Un mythe historiographique: la sériciculture italienne du haut Moyen Age (IXe-Xe siècle)*, dans *Horizons marins, itinéraires spirituels (Ve-XVIIIe siècles)*, Paris, 1995, p. 215-223 [Repris dans *L'Europe dans sa première croissance*, Paris, 2004, p. 219-232].

⁶⁷ Matt. 6, 21 ; Luc 12, 33.

biens que les systèmes de transport monastique laissent entrevoir permettent à la fois de participer aux entreprises de charité, de nourrir les échanges marchands et de fournir des matières premières à des ateliers de transformation.